

**DÉPARTEMENT
DU RHÔNE**

**Arrondissement
de Lyon**

**Canton de
Sainte Foy-lès-Lyon**

République Française

COMMUNE DE SAINTE FOY-LÈS-LYON

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES**

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres art. 16 Code Municipal : 35 en exercice : 35 qui ont pris part à la délibération 35	<i>Séance du 6 février 2014</i> <i>Compte-rendu affiché le 14 février 2014</i> <i>Date de convocation du Conseil Municipal : 30 janvier 2014</i> <i>Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 35</i> <i>Président : M. Michel CHAPAS</i> <i>Secrétaire : M. GUERRY</i> <i>Secrétaire auxiliaire : Mme IMHOFF, Directeur Général des Services</i>
--	--

OBJET

13

**BUDGET PRIMITIF 2014 –
VILLE**

*Membres présents : MM. CHAPAS, ASSI, GILLET, SARSELLI,
CHAPON, PATTEIN (pouvoir à M. GILLET jusqu'au rapport
6), CHARRIÉ (à compter du rapport 2), CRUZ, MIGNOT-
CAMINALE, BAVOZET, BOHER-BAZAILLE, GUILLAUD,
FATINET, LAMY, MOLIMAR, BRENDERS, BARRELLON,
ANSELME, FUSARI, AZOULAY, AKNIN (à compter du
rapport 7), NOUHEN, MOMIN, LATHUILIÈRE, ISAAC-
SIBILLE, POMMET (à compter du rapport 6),
CASTRIGNANO, COSSON, THALLER, VALENTINO,
LE BRAS, GUERRY, LAINÉ,*

*Membres excusés : MM. GIORDANO (pouvoir à
Mme BOHER-BAZAILLE), RASSAT (pouvoir à
Mme NOUHEN).*

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'adopter le Budget Primitif (BP) 2014 tel qu'explicité dans le présent rapport.

Ce budget, en fonctionnement comme en investissement, sera voté par nature au niveau du chapitre, avec certains crédits d'équipement ventilés par opération et une répartition croisée des crédits par fonction, conformément aux dispositions de la délibération du 14 septembre 1995. Il est complété par un budget annexe « lotissement Sainte-Barbe », qui fait l'objet d'un rapport distinct.

Le budget 2014 a été élaboré, comme celui des années précédentes, sur la base de prévisions prenant en compte, avec toute la prudence requise, les dépenses imposées par la loi, celles générées par les services rendus à la population et les recettes attendues.

Il s'inscrit dans la continuité du débat d'orientations budgétaires du 19 décembre 2013 et de la prospective financière alors présentée, lesquels mettaient en évidence une réduction historique des moyens du secteur public local, dont l'environnement financier, sous l'effet de la crise des finances publiques et des objectifs de redressement des comptes nationaux, subit une profonde

mutation. La diminution des concours de l'Etat, la refonte du système fiscal local par l'effet de la suppression de la taxe professionnelle et les recommandations des juridictions des comptes relatives aux économies de gestion en sont autant d'indices.

Ainsi, malgré les solides fondamentaux qui ont structuré l'évolution des comptes de Ville au cours de la dernière décennie, soulignés par la Chambre régionale des comptes dans son rapport de novembre 2012, la commune est confrontée à un bouleversement durable de ses déterminants financiers. Outre le recul des dotations de droit commun, la Ville continue de faire face aux conséquences de la réforme du potentiel financier, et notamment de la perte des dotations de péréquation, dans un contexte de tassement du produit fiscal et d'accroissement significatif des charges imposées par la loi.

La construction du BP 2014 prend acte de ces nouveaux facteurs de coût, ceux-ci conditionnant largement les évolutions de crédits proposées. Au titre des facteurs externes subis, le budget prend ainsi en compte :

En recettes de fonctionnement :

- les effets collatéraux de la réforme des modalités de calcul du potentiel financier et de la baisse du taux d'effort fiscal (dont perte de la DSU et de la DNP)
- la baisse nationale et forfaitaire des concours de l'Etat
- le financement de la péréquation par une ponction supplémentaire sur les dotations de la Ville
- le repli conjoncturel des droits de mutations
- le ralentissement de la progression des bases fiscales dans un contexte de faible inflation

Par rapport aux crédits inscrits au BP 2013, la baisse des dotations et le repli des droits de mutations conduisent, à eux seuls, à un recul des crédits de recettes de fonctionnement de 0,589 M€ (-2,9%), équivalant à une diminution de plus de 25 % de l'épargne brute.

En dépenses de fonctionnement :

- la mise en place des nouveaux rythmes scolaires (partiellement compensée en recettes)
- la hausse de la contribution au financement du logement social suite à la révision du barème de calcul du prélèvement SRU
- la hausse de la contribution au fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)
- la hausse du taux de cotisation à la Caisse nationale de retraite des agents territoriaux (CNRACL)
- la refonte des grilles de rémunération des agents de catégorie C
- l'assujettissement des indemnités d'élus aux cotisations de sécurité sociale
- l'organisation des élections municipales et européennes
- la hausse de la TVA

Par rapport aux crédits inscrits au BP 2013, ces différentes mesures conduisent à une majoration des crédits de dépenses de fonctionnement de près de 0,518 M€ (+ 2,8 %), équivalant à une baisse de plus de 20 % de l'épargne brute.

A ces facteurs externes, s'ajoute l'effet de décisions prises antérieurement par la Ville : mise en service du Méridien et de la nouvelle piscine, participation à la protection complémentaire des agents municipaux, intérêts de la dette consécutifs au financement des grands projets d'investissement. Ces mesures induisent une augmentation supplémentaire des crédits de fonctionnement de 0,389 M€ (+ 2,1%), partiellement compensée en recettes.

Au regard de ces évolutions, et conformément à la trajectoire financière proposée par la prospective, le BP 2014 intègre des mesures d'optimisation du fonctionnement permettant de contenir l'érosion de l'épargne brute et de maintenir la qualité des services à la population, au travers de l'activité des services municipaux et du CCAS, du soutien à la vie associative et des événements animant la vie locale. Ces efforts de gestion, associés à une situation financière saine construite au cours des exercices précédents, permettront en outre de mener à terme les programmes d'équipement d'ores et déjà engagés.

D'une manière générale, les déterminants de la construction budgétaire sont les suivants :

- ◆ le maintien des taux d'imposition pour la 17^{ème} année consécutive
- ◆ la stabilisation, à périmètre constant, des dépenses de gestion courante
- ◆ le maintien du soutien apporté aux acteurs associatifs et au CCAS
- ◆ la mise en service du Méridien et de la nouvelle piscine municipale
- ◆ la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires à la rentrée de septembre
- ◆ le déploiement de l'agenda 21, qui irriguera de nombreuses actions à conduire, tant en fonctionnement qu'en investissement
- ◆ la réalisation d'un programme d'équipement de près de 11 M€, appelant la mobilisation du fonds de roulement et d'un emprunt maximum de 5 M€, pour :
 - achever la construction du *Méridien* et de la nouvelle piscine, équipements porteurs d'un profond renouvellement de l'offre de services sociaux, culturels et sportifs
 - engager les programmes d'accessibilité
 - poursuivre l'effort de modernisation et d'entretien du patrimoine bâti

* * * * *

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DES DEUX SECTIONS

Le budget primitif 2014 représente un volume total de crédits de 33 222 308,32 €, contre 40 396 692,00 € au budget 2013.

Il s'articule comme suit :

- section de fonctionnement : 21 414 996,96 €, contre 20 728 601,00 € en 2013, soit une augmentation de 3,3 % ;
- section d'investissement : 11 787 311,36 €, contre 19 668 091,00 € en 2013, soit une baisse de 40,1 %, liée à l'achèvement des grands projets.

Hors virement à l'investissement, le volume budgétaire s'établit à 31,619 M€, contre 38,561 M€ au budget 2013 (**cf. annexe n°1**).

Les données figurant dans la colonne « CA » des tableaux présentés dans le corps du présent rapport correspondent au compte administratif 2013 provisoire, ce dernier n'ayant vocation à être définitivement arrêté qu'au second trimestre 2014.

A – SECTION DE FONCTIONNEMENT
Seuls les principaux chapitres sont ici analysés.

PRÉSENTATION GÉNÉRALE (Cf. annexe n°2)

Au BP 2014, les dépenses de fonctionnement (hors virement) enregistrent une hausse de 5,0 %, tandis que les recettes de même nature progressent de 3,3 %. Le virement à l'investissement est en conséquence inférieur à celui dégagé au BP 2013 (1,583 M€, contre 1,836 M€).

Les dépenses et recettes réelles de fonctionnement augmentent quant à elles, respectivement, de 4,7 % (+ 0,854 M€) et 2,6 % (+ 0,523 M€).

Pour une meilleure appréciation des évolutions budgétaires, il est proposé dans les développements suivants une analyse « à périmètre constant » des différents chapitres. Cette lecture complémentaire des comptes vise à neutraliser, au BP 2013 et au BP 2014, les mesures nouvelles ou exceptionnelles ayant un impact significatif sur les évolutions. Pour 2013, il s'agit de l'assurance dommage-ouvrage des grands projets. Pour 2014, il s'agit des dépenses obligatoires nouvelles et de l'effet des décisions prises antérieurement par la Ville, tels que précisés *supra*, en sus du droit d'entrée des Centres sociaux fidésiens au Méridien. Hors ces mouvements de périmètre, l'évolution des crédits de fonctionnement au BP 2014 ressort à + 0,3 % en dépenses et -0,6 % en recettes.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

La progression de 4,7 % (+ 854 K€) des dépenses de fonctionnement de BP à BP s'explique :

- pour près de 60 % par des dépenses obligatoires nouvelles subies par la Ville : rythmes scolaires (+72 K€), cotisation CNRACL (+130 K€), refonte de la grille indiciaire de la catégorie C (+94 K€), organisation des scrutins électoraux (+25 K€), nouveau régime social des indemnités d'élus (+17 K€), prélèvement SRU (+140 K€) et FPIC (+40 K€)
- pour près de 45 % par l'impact des décisions prises antérieurement par la Ville : mise en service du Méridien (+77 K€) et de la piscine (+220 K€), participation à la protection sociale complémentaire des agents (+25 K€), intérêts de la dette (+67 K€)
- pour près de 10 % au glissement vieillesse technicité des agents (+83 K€)
- pour -13 % par l'absence de reconduction des crédits d'assurance grands projets 2013 (-109 K€)
- pour le solde, soit -27 K€, par une stabilisation de tous les autres postes de dépenses

S'agissant de l'impact financier des rythmes scolaires, celui-ci est à prendre avec réserve dans la mesure où il découle du schéma d'organisation prévisionnel, actuellement en cours d'élaboration. L'enveloppe budgétaire sera réajustée, au besoin, en cours d'exercice. A ce stade, au vu de l'organisation pressentie, le coût de la réforme est estimé en année pleine à 245 000 €, soit plus de 150 € par élève, hors valorisation des coût indirects liés notamment au temps de gestion et de pilotage du dispositif par les services supports de la Ville (ressources humaines, sport et jeunesse, vie scolaire). Il serait partiellement compensé par une participation de la CAF.

CHAPITRE 011 – CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL

Ce chapitre regroupe toutes les dépenses concourant au fonctionnement quotidien de l'activité communale et à la mise en œuvre des services rendus à la population (achats de matériel, de services et de fournitures, prestations de maintenance, fluides, entretien des bâtiments, voies et réseaux, espaces verts, cantines scolaires, assurances, etc.). Il représente près de 20 % des dépenses de fonctionnement de la Ville.

En M€	CA 2011	CA 2012	CA 2013 provisoire	BP 2013	BP 2014	Evolution à périmètre constant
Chapitre 011	3,376	3,645	3,576	3,777	3,826	
évolution N/N-1		8,0%	-1,9%		1,3%	-1,5%

Après la réalisation de projets ponctuels ayant pesé sur les crédits du chapitre en 2012 (réhabilitation en régie de l'EAJE *Berceau du Vallon*, numérisation des actes de l'état civil, lancement de l'Agenda 21 et du nouveau site Internet), les charges à caractère général, sous l'effet de l'effort de réallocation des moyens, diminuent de près de 2 % en 2013.

Au BP 2014, en dépit des charges nouvelles à assumer par le Ville, la poursuite de l'optimisation des marges de manœuvre sur le fonctionnement permet de contenir la progression des crédits à + 1,3 % (+ 49 K€), soit un gel en volume des dépenses (**cf. annexe n° 3**).

Cette évolution repose sur les éléments suivants :

- ◆ Au titre des charges obligatoires nouvelles :
 - la mise en place des rythmes scolaires, et plus particulièrement d'un service supplémentaire de transport collectif (+ 9 K€);
- ◆ Au titre des décisions prises antérieurement par la Ville :
 - la mise en service du *Méridien* (+ 77 K€), partiellement compensée en recettes;
 - la mise en service de la piscine sur 9 mois, intégrant au surplus le fonctionnement de l'ancien bassin sur 6 mois (+ 128 K€, partiellement compensés en recettes);
 - les assurances dommage-ouvrage des grands chantiers, dépense exceptionnelle réalisée en 2013 (- 109 K€)

Ces deux séries de mesures majorent les crédits du chapitre de 2,8 %.

- ◆ Au titre des autres postes de dépenses :
 - la hausse du prix de l'énergie, estimée à + 5 % (+ 37 K€, hors nouveaux équipements), ce poste représentant ¼ du montant total des charges à caractère général ;
 - la réalisation d'une étude géotechnique sur les balmes (+ 10 K€) ;
 - la diminution de l'enveloppe des autres dépenses (- 103 K€), dont : matériel et équipements, fournitures, fêtes et cérémonies, catalogues et imprimés, publications, déplacements, frais divers, cotisation FIPH (suite au recrutement d'agents en situation de handicap), etc.

A périmètre constant, hors effet de la mise en service des nouveaux équipements, des assurances grands chantiers payées en 2013 et des rythmes scolaires, les crédits du chapitre diminuent de 1,5 %.

CHAPITRE 012 – CHARGES DE PERSONNEL

Les charges de personnel représentent plus de la moitié du budget de fonctionnement de la collectivité. Ce chapitre fait l'objet, comme chaque année, d'une vigilance toute particulière.

En M€	CA 2011	CA 2012	CA 2013 provisoire	BP 2013	BP 2014	Evolution à périmètre constant
Chapitre 012	8,567	8,802	8,784	9,040	9,507	
évolution N/N-1		2,7%	-0,2%		5,2%	0,4%

Le redéploiement des moyens humains au profit des priorités définies par la municipalité ont permis une diminution des dépenses de personnel en 2013, nonobstant les effets, d'une part, du dispositif *Orchestre à l'école* en année pleine et, d'autre part, du GVT, de la poursuite de la réforme de la catégorie B, de la revalorisation du SMIC et du dispositif légal de garantie individuelle du pouvoir d'achat (GIPA).

Au BP 2014, malgré la poursuite des efforts de maîtrise de la masse salariale, les charges nouvelles qui s'imposent à la collectivité conduisent à une augmentation de 5,2 % (+ 467 K€) des crédits du chapitre (**cf. annexe n° 4**). Cette évolution repose sur les éléments suivants :

- ◆ Au titre des charges obligatoires nouvelles :
 - la mise en place des nouveaux temps scolaires, impliquant le recours à de nombreux animateurs et une augmentation de la charge d'entretien des locaux (+ 63 K€)
 - la revalorisation de la grille indiciaire des agents de catégorie C, mesure d'urgence décidée par le Gouvernement en faveur des personnels ayant les plus bas revenus (+ 94 K€)
 - la hausse significative du taux de cotisation employeur à la CNRACL (+ 130 K€)
 - l'organisation des élections municipales et européennes (+ 25 K€)

Ces dispositions entraînent une hausse mécanique de 3,5 % de la masse salariale.

- ◆ Au titre des décisions prises antérieurement par la Ville :
 - la mise en service de la nouvelle piscine (+ 92 K€)
 - la participation à la protection sociale complémentaire des agents (+ 25 K€)

Ces 2 mesures majorent la masse salariale de 1,3 %.

Hors ces mouvements de périmètre, l'évolution des crédits du chapitre 012 ressort à +0,4 % (+ 38 K€), comprenant l'effet spontané du GVT (+ 83 K€) et des autres dispositifs réglementaires (revalorisation du SMIC, GIPA, validations de services, assurance du personnel).

CHAPITRE 014 – ATTÉNUATION DE PRODUITS

Ce poste de charges est composé de l'attribution de compensation versée au Grand Lyon, du prélèvement SRU et, depuis 2012, de la contribution de la commune au fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC). Il représente plus de 10 % des dépenses de fonctionnement du budget.

En M€	CA 2011	CA 2012	CA 2013 provisoire	BP 2013	BP 2014
Chapitre 014	1,963	2,002	2,159	2,105	2,316
évolution N/N-1		2,0%	7,8%		10,0%

En 2013, l'attribution de compensation reste figée à sa valeur historique, soit 1,982 M€. La contribution de la Ville au FPIC, compte tenu de la montée en volume du fonds, est quant à elle multipliée par 3 et s'élève à 60 K€. Enfin, en raison de la hausse du potentiel financier de la Ville, le montant brut du prélèvement SRU a été notifié pour 151 K€, en hausse de 47 %, et minoré d'une partie des aides en faveur du logement social accordées en 2011, soit un prélèvement net de 116 K€.

Au BP 2014, l'évolution législative de ces dispositifs conduit à une revalorisation de 10 % des crédits de dépenses du chapitre (+ 211 K€).

- ♦ Au titre du prélèvement SRU (+ 170 K€ de BP à BP):

Il est rappelé que la Ville participe annuellement au financement du logement social, soit par le soutien financier accordé aux bailleurs sociaux, soit par le prélèvement SRU, dont le produit est reversé au Grand Lyon. Ce dispositif établit une mutualisation des objectifs de production de logements sociaux entre communes, permettant de tenir compte de façon plus souple des contraintes physiques ou relevant des capacités d'urbanisation propres à chaque commune.

En 2014, le prélèvement SRU à la charge de la Ville augmentera significativement, malgré la hausse constante du taux de logements sociaux sur le territoire (période 2001-2012 : + 400 logements et 700 K€ de subventions versées). En effet, la loi du 18 janvier 2013 relative à la mobilisation du foncier en faveur du logement et au renforcement des obligations de production de logement social relève le taux cible de logements sociaux pour les communes de plus de 3 500 habitants. Initialement fixé à 20 % par la loi SRU de 2002, celui-ci passe à 25 % à compter de 2014. Ce durcissement de l'objectif s'accompagne d'une hausse du montant du prélèvement financier à la charge des collectivités qui n'atteignent pas la cible, ce indépendamment d'une probable majoration du barème de calcul. Ainsi, après être passé en 2013 de 100 K€ à 150 K€ suite aux nouvelles modalités de calcul du potentiel financier, le prélèvement brut annuel pourrait être porté à 245 K€ à compter de 2014.

- ♦ Au titre du prélèvement FPIC (+ 52 K€ de BP à BP):

Compte tenu de la montée en charge de ce fonds de péréquation, auquel le Grand Lyon et ses communes membres contribuent, le prélèvement de la Ville pourrait augmenter de 67 % en 2014 et atteindre ainsi 100 K€.

- ◆ Au titre de l'attribution de compensation versée au Grand Lyon (-11 K€)

Ce reversement de fiscalité sera minoré de la participation du Grand Lyon au prélèvement SRU opéré sur le budget de la Ville en 2013.

CHAPITRE 65 – AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE

Ce chapitre retrace principalement les subventions versées au CCAS, aux associations et aux écoles ainsi que les contributions aux organismes intercommunaux. Il enregistre en outre les frais relatifs aux élus (indemnités, formations, cotisations, frais de mission, etc.) ainsi que l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables. Ces dépenses représentent plus de 15 % du budget de fonctionnement de la commune.

<i>En M€</i>	CA 2011	CA 2012	CA 2013 provisoire	BP 2013	BP 2014	Evolution à périmètre constant
Chapitre 65	2,85	2,940	2,962	2,927	2,987	
<i>évolution N/N-1</i>		3,1%	0,8%		2,1%	1,5%

Au BP 2014, l'évolution des crédits du chapitre ressort à 2,1 % (+ 60 K€). Cette prévision repose notamment sur les éléments suivants (**cf annexe 5**) :

- ◆ la reconduction de la subvention au CCAS pour un montant de 1,2 M€. Il est rappelé que le budget annuel de ce dernier s'élève à près de 2,5 M€, auxquels s'ajoutent un budget annexe de 0,7 M€ dédié à la gestion de la résidence pour personnes âgées *Beausoleil*. La participation de la Ville représente ainsi près de 50 % du budget principal du CCAS, lequel assume notamment la charge de l'offre d'accueil en matière de petite enfance et l'aide sociale aux familles ;
- ◆ l'augmentation (+ 13 K€), à hauteur de la cotisation effectivement versée en 2013, des crédits relatifs à la contribution budgétaire au SAGYRC (0,258 M€) ;
- ◆ l'évolution de la dotation forfaitaire aux écoles privées et de l'enveloppe allouée aux classes transplantées, à concurrence de l'évolution du nombre d'élèves inscrits (- 3 K€) ;
- ◆ la reconduction de l'enveloppe des subventions aux associations ;
- ◆ la participation à la Biennale de la Danse, en partenariat avec la commune de Vaulx-en-Velin (+ 28 K€)
- ◆ l'assujettissement des indemnités d'élus aux cotisations de sécurité sociale (+ 17 K€) ;
- ◆ la hausse de la contribution au FONJEP (poste de direction de la MJC) ;

Ainsi, le vote du budget primitif 2014 emportera approbation :

- ◆ de la subvention d'équilibre au CCAS, pour un montant de 1 200 000 € ;
- ◆ des crédits inscrits aux articles suivants pour la somme de 1 506 497 €, dont :
 - 6554 pour les contributions au SAGYRC, au Syndicat rhodanien de développement du câble, au Syndicat intercommunal de l'Aqueduc romain du Gier et à l'Entente interdépartementale pour la démoustication ;

- 6558 pour la participation au poste de direction de la MJC (« FONJEP ») et pour les contributions à verser au titre des enfants fidésiens scolarisés dans des établissements publics situés en dehors du territoire communal (conventions scolaires) ;
- 65737 pour la subvention à la Chambre des métiers du Rhône ;
- 6574 au titre, d'une part, de la participation aux frais de fonctionnement des écoles privées et aux frais d'organisation des classes transplantées (selon modalités financières arrêtées par délibération du 14 novembre 2013) et, d'autre part, de l'enveloppe des subventions à allouer aux associations. Cette dernière fera ultérieurement l'objet d'attributions individuelles par le conseil municipal, au vu de l'instruction des demandes de subventions adressées à la commune.

L'annexe « subventions versées dans le cadre du vote du budget » (*cf. fascicule budgétaire*) reprend le détail des contributions et subventions attribuées dans le cadre du vote du budget.

A périmètre constant, hors dépenses obligatoires nouvelles liées au régime social des élus, l'évolution des charges de gestion courantes ressort à + 1,5 %, soit le coût de la participation à la Biennale de la Danse et de l'actualisation de la contribution au SAGYRC.

CHAPITRE 66 – CHARGES FINANCIÈRES

Après un désendettement de près de 5,5 M€ au cours des dix dernières années, la Ville dispose des marges de manœuvre nécessaires à la mobilisation de l'emprunt de 7 M€ programmé sur la période 2013-2014 pour le financement des grands projets d'infrastructure. Après 2 M€ en 2013, un emprunt résiduel d'un montant de l'ordre de 5 M€ sera mobilisé cette année. Au regard des hypothèses retenues quant aux caractéristiques de cet emprunt, la charge de la dette s'établirait à 0,276 M€, soit 1,4 % des dépenses de fonctionnement de la Ville.

En M€	CA 2011	CA 2012	CA 2013 provisoire	BP 2013	BP 2014
Chapitre 66	0,043	0,037	0,101	0,209	0,276
évolution N/N-1		-13,4%	169,2%		32,0%

CHAPITRE 67 – CHARGES EXCEPTIONNELLES

Ce chapitre retrace principalement les subventions versées par la Ville pour le financement des opérations de construction ou de réhabilitation de logements sociaux, lesquelles sont prévues au budget à hauteur de 0,100 M€.

En M€	CA 2011	CA 2012	CA 2013 provisoire	BP 2013	BP 2014
Chapitre 67	0,018	0,007	0,008	0,121	0,121
évolution N/N-1		-60,2%	12,3%		0,0%

TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

<i>En M€</i>	CA 2011	CA 2012	CA 2013 provisoire	BP 2013	BP 2014	Evolution à périmètre constant
Total dépenses de fonctionnement	16,818	17,434	17,590	18,256	19,110	
évolution N/N-1		3,7%	0,9%		4,7%	0,3%

En conclusion, après un croissance contenue à moins de 1 % en 2013, les dépenses réelles de fonctionnement progressent de 4,68 % au BP 2014.

Hors mouvements de périmètre identifiés *supra* et constitués

- des dépenses obligatoires nouvelles (rythmes scolaires, cotisation CNRACL, refonte indiciaire de la catégorie C, cotisations sur indemnités des élus, scrutins électoraux, prélèvements SRU et FPIC), soit + 2,84 %
- et des décisions prises antérieurement par la collectivité (mise en service des nouveaux équipements, protection sociale complémentaire des agents, intérêts de la dette, assurances grands projets 2013), soit + 1,53 %/

Les crédits de dépenses de fonctionnement sont stabilisés (+ 0,31 % y compris effet GVT et Biennale de la danse ; - 0,30 % hors ces deux mesures).

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les crédits de recettes de fonctionnement augmentent de 2,55 % au BP 2014. Hors mouvements de périmètre liés en particulier au produit du droit d'entrée des Centres sociaux fidésiens au Méridien, l'évolution ressort à - 0,6 %.

CHAPITRE 70 – PRODUITS DES SERVICES ET DU DOMAINE

Ce chapitre représente environ 6 % des recettes de fonctionnement de la commune. Il regroupe les recettes « tarifaires » (restauration scolaire, bibliothèque, conservatoire de musique et de danse, piscine, etc.) et domaniales (cimetière, logements, occupations du domaine public, etc.).

<i>En M€</i>	CA 2011	CA 2012	CA 2013 provisoire	BP 2013	BP 2014	Evolution à périmètre constant
Chapitre 70	1,250	1,375	1,275	1,263	1,410	
évolution N/N-1		10,0%	-7,3%		11,7%	6,3%

En 2013, le produit des services est attendu en baisse en raison, d'une part, de la fermeture du bassin d'été de la piscine et, d'autre part, d'un tassement du quotient familial des usagers qui se traduit par une moindre croissance des ressources tarifaires.

En 2014, les crédits seraient en hausse de près de 12 %. Hors effet de la mise en service de la nouvelle piscine (ouverte au public sur 6 mois) et des refacturations à intervenir au titre du fonctionnement du Méridien, la progression ressort à 6 %, les crédits du BP 2013 ayant été impactés à la baisse par la fermeture du bassin d'été de la piscine et par une sous estimation des recettes de cantines scolaires. Aussi, en terme de réalisation, compte tenu du tassement du quotient familial des usagers, le produit des services hors piscine devrait-il être relativement stable.

CHAPITRE 73 – IMPÔTS ET TAXES

Ce chapitre représente plus des deux tiers des ressources annuelles de la Ville. Il est constitué, pour près de 90 %, par le produit des impôts locaux versés par les entreprises et les ménages fidésiens, au titre des taxes foncières et de la taxe d'habitation. Pour les 10 % restant, il enregistre le produit de la fiscalité indirecte (droits de mutations, taxe sur l'électricité), de la dotation de solidarité communautaire et de divers droits et taxes (taxe sur la publicité, droits de place et de stationnement, etc.)

<i>En M€</i>	CA 2011	CA 2012	CA 2013 provisoire	BP 2013	BP 2014
Chapitre 73	14,453	14,709	14,921	14,656	14,949
<i>évolution N/N-1</i>		1,8%	1,4%		2,0%

Les prévisions de recettes pour 2014 ont été arrêtées au vu des hypothèses suivantes :

- ♦ une progression limitée à 1,5 % du montant notifié des bases prévisionnelles 2013 de fiscalité directe locale, prenant en compte le taux de revalorisation forfaitaire des bases fixé par la loi à 0,9 % pour 2014 (contre 1,9 % en moyenne sur les 5 dernières années) ;
- ♦ une inscription de droits de mutations à hauteur de 0,900 M€ (contre 1,050 M€ inscrits au BP 2013), soit une stabilisation par rapport au produit prévisionnel 2013, après deux années consécutives de baisse (-10 % en 2012 et -25 % en 2013) ;
- ♦ en raison du gel de son enveloppe pour 2014, la dotation de solidarité communautaire est prévue à hauteur du montant effectivement perçu en 2013, soit 0,516 M€ (contre 0,430 M€ inscrits au BP 2013) ;
- ♦ les crédits de recettes afférents à la taxe sur l'électricité sont fixés à hauteur du produit prévisionnel 2013, soit 0,330 M€. Il est rappelé que cette taxe est assise sur le volume des consommations d'électricité des entreprises et ménages fidésiens.

CHAPITRE 74 – DOTATIONS ET PARTICIPATIONS

Ce chapitre regroupe les différentes dotations et participations destinées au financement des charges de fonctionnement de la commune. Il représente plus de 20 % des recettes de la section.

<i>En M€</i>	CA 2011	CA 2012	CA 2013 provisoire	BP 2013	BP 2014	Evolution à périmètre constant
Chapitre 74	4,671	4,610	4,511	4,392	3,901	
<i>évolution N/N-1</i>		-1,3%	-2,1%		-11,2%	-11,7%

La diminution des dotations et participations constatée en 2012 se poursuivra avec des ressources attendues en baisse de 2 % au compte administratif 2013. A noter que la collectivité a pourtant bénéficié d'un double versement du fonds départemental de péréquation à la taxe professionnelle (ce fonds n'étant plus versé en N+1 mais en N, les collectivités bénéficient d'un effet de rattrapage). Sans cette ressource exceptionnelle, les dotations et participations seraient en recul de près de 6 %.

Au BP 2014, les crédits du chapitre enregistrent une baisse de 11,2 % (-0,491 M€). Les inscriptions prennent en compte les hypothèses suivantes :

- ◆ La ponction nationale opérée sur la DGF au titre de la contribution des collectivités à l'effort de redressement des comptes nationaux, estimée pour la Ville à 0,150 M€ ;
- ◆ Outre cette mesure exceptionnelle, la dotation forfaitaire de la commune, principale composante de la DGF, devrait diminuer pour la 5ème année consécutive dans le cadre du financement des dotations de péréquation de l'enveloppe fermée des concours de l'Etat (baisse estimée de - 0,030 M€, à population constante) ;
- ◆ En raison des effets de la réforme du potentiel financier intervenue en 2012, la collectivité n'est plus éligible à la dotation de solidarité urbaine (DSU) et à la « part majoration » de la dotation nationale de péréquation (DNP). Elle bénéficie d'une garantie de sortie dégressive, échelonnée jusqu'en 2014. Par rapport à 2013, ces recettes diminuent de 0,082 M€ ;
- ◆ Compte tenu de la baisse du taux d'effort fiscal de la Ville, il pèse sur le budget 2014 un risque de perte d'éligibilité à la « part principale » de la DNP. Le cas échéant, la commune bénéficierait cette année d'une garantie de sortie égale à 50 % de l'attribution 2013. Ce risque est valorisé par une diminution des crédits de 0,153 M€ ;
- ◆ Les dotations de compensation des exonérations de taxes foncières et professionnelle, variables d'ajustement de l'enveloppe fermée des concours de l'État, devraient diminuer, comme l'an passé, de l'ordre de 16 % (- 0,012 M€). Quant au montant de la dotation de compensation des exonérations de taxe d'habitation, son évolution dépendra de celle du montant des bases effectivement exonérées sur le territoire fidésien. A défaut d'éléments d'appréciation, cette dotation est reconduite au budget à hauteur du montant perçu en 2013 ;
- ◆ Le fonds départemental de péréquation à la taxe professionnelle (FDPTP), enveloppe annuelle répartie par le Conseil général entre les communes en fonction de certains critères de charges et de ressources, est attendu en baisse pour la troisième année consécutive, ce en raison de l'impact de la réforme de la taxe professionnelle et de la diminution des dotations de compensation. La prévision budgétaire prend en compte une diminution de 16 %, comparable à celle constatée en 2013 (- 0,028 M€ par rapport au BP 2013) ;
- ◆ A noter la participation prévisionnelle de la CAF au financement de la réformes des rythmes scolaires, budgétée à hauteur de 0,022 M€ ;
- ◆ Les concours du Département en faveur du développement des activités artistiques portées par le Conservatoire de Musique et de Danse devraient s'établir, comme en 2013, à près de 165 K€.

A périmètre constant, hors participation de la CAF aux nouveaux temps scolaires, la baisse des crédits ressort à 11,7 %.

CHAPITRE 75 – AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE

Ce chapitre enregistre essentiellement le produit des loyers communaux.

<i>En M€</i>	CA 2011	CA 2012	CA 2013 provisoire	BP 2013	BP 2014	Evolution à périmètre constant
Chapitre 75	0,073	0,074	0,069	0,059	0,633	
<i>évolution N/N-1</i>		1,8%	-7,0%		972,9%	14,2%

Les prévisions de crédits 2014 intègrent le montant de la redevance d'entrée des Centres sociaux fidésiens au Méridien, tel qu'il a été arrêté contractuellement (0,566 M€). Hors cette ressource exceptionnelle, la progression des crédits du chapitre ressort à 14 %, incluant la révision des loyers.

TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT

<i>En M€</i>	CA 2011	CA 2012	CA 2013 provisoire	BP 2013	BP 2014	Evolution à périmètre constant
Total recettes de fonctionnement	20,610	20,921	20,930	20,515	21,038	
<i>évolution N/N-1</i>		1,5%	0,0%		2,6%	-0,6%

Par rapport au BP 2013, les crédits de recettes de fonctionnement enregistrent une hausse de 2,6 %. A périmètre constant, hors redevance d'entrée des CSF et recettes supplémentaires liées à la mise en service des nouveaux équipements et aux rythmes scolaires, ils diminueraient de 0,6 %. Comme en témoigne la trajectoire des recettes communales depuis 3 ans, cette contraction des moyens est appelée à perdurer.

EPARGNE BRUTE

<i>En M€</i>	CA 2011	CA 2012	CA 2013 provisoire	BP 2013	BP 2014
Recettes	20,610	20,921	20,930	20,515	21,038
Dépenses	16,818	17,435	17,590	18,256	19,110
Epargne brute (hors cessions et assimilés)	3,772	3,486	3,340	2,259	1,928

Après un recul prévisionnel de l'ordre de 4 % au compte administratif 2013, l'épargne brute diminuerait de 15 % de BP à BP, en raison d'une progression des dépenses plus rapide que celle des recettes.

B – SECTION D'INVESTISSEMENT
(Cf. annexe n° 6)

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

1) Le remboursement du capital de la dette

Les crédits inscrits au titre du remboursement en capital du CLTR enregistrent un recul, en lien avec la baisse contractuelle du plafond de tirage. Ils sont prévus à hauteur de 0,335 M€ (contre 0,488 M€ en 2013), montant nécessaire au remboursement du tirage effectué en fin d'année dernière.

A l'inverse, les crédits afférents au remboursement du capital de la dette hors CLTR marquent une forte progression en raison de l'emprunt d'un montant maximum de 7 M€ à mobiliser en plusieurs tranches sur la période 2013-2014.

<i>En M€</i>	CA 2011	CA 2012	CA 2013 provisoire	BP 2013	BP 2014
Remboursement en capital du CLTR	0,793	0,640	0,488	0,488	0,335
Remboursement en capital de la dette hors CLTR	0,147	0,149	0,190	0,280	0,400
<i>dont dette à souscrire en 2014</i>					<i>0,210</i>
Total remboursement en capital de la dette	0,940	0,789	0,678	0,768	0,735

Outre les 2 M€ d'emprunts nouveaux levés en 2013, l'estimation des crédits prend en compte deux prêts récemment souscrits, à mobiliser en début d'année 2014 :

- 0,750 M€ sur 15 ans, à taux variable (Euribor 3M + 1,72 % de marge)
- 3 M€ sur 30 ans, à taux variable (Livret A + 1 % de marge).

En sus de ces dépenses, le budget intègre 0,005 M€ de crédits pour la gestion des dépôts et cautionnements et une prise de participation au capital de la SEMCODA.

2) Les dépenses d'équipement

Au BP 2014, travaux en régie compris, les dépenses d'équipement sont inscrites pour 10,736 M€, contre 18,586 M€ en 2013, 10,912 M€ en 2012 et 3,733 M€ en 2011.

Elles prennent en compte :

- ◆ L'achèvement de la construction de la nouvelle piscine et du Méridien, opérations d'équipement conduites sous le régime des autorisations de programme/crédits de paiement (AP/CP). Les crédits 2014 relatifs à ces chantiers sont prévus à hauteur des montants votés dans le cadre de la délibération du 19 décembre 2013 portant révision des autorisations de programme, majorés du montant des CP 2013 n'ayant pas fait l'objet de réalisation au 31/12/13 :
 - CP 2014 relatifs au pôle d'équipements Deshay-Neyrard (*Méridien*) : 2 834 000 €
 - CP 2014 relatifs à la piscine municipale : 3 453 000 €

soit un total de 6 287 000 € consacrés à ces deux opérations d'infrastructure.

Hors ces grands projets, le programme d'équipement se traduit au budget par l'inscription d'un volume de crédits de 4,073 M€ (contre 4,8 M€ en 2013, 4,5 M€ en 2012, 3,4 M€ en 2011, 3,2 M€ en 2010, 3,3 M€ en 2009 et 3,3 M€ en 2008), illustrant le maintien d'un niveau d'investissement important en direction des équipements de proximité :

◆ L'engagement des deux programmes d'accessibilité

- Programme général de mise en accessibilité des ERP communaux de catégorie 1 à 4 (1ère phase, 2014-2016) : 660 000 €, correspondant au montant prévisionnel des marchés de travaux à conclure pour la tranche 2014. Les crédits relatifs à la maîtrise d'œuvre ont quant à eux été engagés en 2013 et feront l'objet d'un report.
- Programme de mise en accessibilité et restructuration de l'Hôtel de Ville : 590 000 €, correspondant aux crédits prévisionnels de travaux et de maîtrise d'œuvre à consommer en 2014, cette opération ayant vocation à être gérée sous le régime des autorisations de programme/crédits de paiement

soit un total de 1 250 000 € de crédits consacrés aux programmes d'accessibilité.

◆ Les autres dépenses d'équipement, pour un montant de crédits de 2,823 M€, portent sur la création de nouveaux équipements, la modernisation du parc existant et des opérations lourdes d'entretien du patrimoine communal, notamment en matière énergétique :

- 0,705 M€ au titre des divers équipements et bâtiments, dont 0,200 M€ pour la réhabilitation du hangar du cimetière, 0,120 M€ pour des travaux de désamiantage, 0,106 M€ pour la rénovation des chaufferies, 0,105 M€ pour la mise en conformité des installations (électricité, alarmes, VMC, extincteurs, blocs sanitaires...)
- 0,351 M€ au titre de l'éclairage public et des travaux de voirie et réseaux divers, dont 0,090 M€ pour la 1ère tranche de mise au norme de l'éclairage public (relamping), 0,060 M€ pour la poursuite du plan « sanitaires publics », 0,055 M€ pour la poursuite de l'enfouissement des réseaux boulevard Baron du Marais et 0,050 M€ pour l'extension du réseau électrique municipal dans le cadre du projet d'implantation d'une clinique de soins de suite sur le territoire ;
- 0,351 M€ au titre du schéma directeur informatique 2011-2015, dont 0,035 M€ pour l'équipement numérique des écoles ;
- 0,289 M€ au titre des équipements et sites sportifs, dont 0,150 M€ pour la réhabilitation des vestiaires du gymnase du Plan du Loup et 0,040 M€ pour la mise en accessibilité de ceux du tennis club municipal (ERP de 5ème catégorie) ;
- 0,224 M€ au titre des bâtiments scolaires, dont 0,050 M€ pour la rénovation des sanitaires de l'école H. Lebert et 0,020 M€ pour la réfection de la toiture de l'école Châtelain ;
- 0,214 M€ au titre des bâtiments culturels, dont 0,114 M€ en direction de la MJC pour des travaux dans le théâtre et le réaménagement de l'entrée du site ;
- 0,165 M€ au titre des espaces verts, dont 0,070 M€ pour la création d'une aire de jeux d'enfants au parc du Brûlet et 0,030 M€ pour la mise en sécurité du mur de soutènement du parc ;

- 0,124 M€ au titre de l'équipement des locaux de l'Hôtel de Ville et de ses annexes, dont 0,060 M€ pour la réhabilitation du centre technique municipal et 0,030 M€ pour l'installation de la fibre optique.
- 0,112 M€ au titre du Projet Nature, conduit sous maîtrise d'ouvrage communal, en partenariat avec les communes d'Oullins et de la Mulatière (financement Grand Lyon et Département) ;
- 0,111 au titre des bâtiments sociaux, dont 0,030 M€ pour des études relatives au réaménagement général des crèches *Petits Cailloux* et *Petits Pas* ;
- 0,100 M€ au titre des études et acquisitions foncières ;
- 0,077 M€ au titre des dépenses diverses, dont 0,030 M€ pour les subventions du programme de soutien aux riverains de l'Yzeron, 0,020 M€ pour le déploiement des dispositifs d'affichage municipal et 0,010 M€ pour l'acquisition de matériel destiné à la gestion des nouveaux temps scolaires ;

A ces crédits, s'ajoute une enveloppe de 0,376 M€ au titre des travaux en régie à réaliser par les équipes du centre technique municipal (écritures d'ordre), dont 0,070 M€ pour la réhabilitation des locaux du site, 0,050 M€ pour la mise en accessibilité des ERP de 5ème catégorie, 0,046 M€ pour la rénovation de sanitaires dans les écoles, 0,035 M€ pour des interventions à l'OFTA et 0,028 M€ pour des travaux de mises en conformité sur divers sites.

Enfin, en sus de ces nouveaux projets, il est rappelé que certaines opérations engagées en 2013 seront poursuivies ou achevées au cours de l'exercice 2014 (1,249 M€). Elles seront financées par report des crédits du budget 2013. Il s'agit essentiellement des jardins familiaux Dufour, de la halle de jeux pour la pratique des sports de boules au parc Bourrat et de la maîtrise d'œuvre du programme d'accessibilité générale.

<i>En M€</i>	CA 2011	CA 2012	CA 2013 provisoire	BP 2013	BP 2014
Grands projets	0,849	1,893	8,846	13,798	6,287
Programme d'accessibilité générale (1ère phase)	0,000	0,000	0,024	0,800	0,660
Programme accessibilité-restructuration Hôtel de Ville	0,000	0,000	0,019	0,200	0,590
Autres dépenses d'équipement	1,742	2,420	2,241	3,575	2,823
Total dépenses réelles d'équipement (hors régie)	2,591	4,313	11,130	18,372	10,360

Les dépenses réelles d'équipement diminuent de 11 % hors grands projets (- 7 % avec les travaux en régie), et de 44 % en incluant ces derniers.

En conclusion, les dépenses réelles d'investissement se montent à 11,100 M€, en baisse de 42 % par rapport au BP 2013.

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les principales recettes réelles d'investissement du budget reposent sur :

- ◆ un emprunt d'équilibre d'un montant de 7,436 M€. Cette inscription sera minorée, en cours d'exercice, du montant des résultats antérieurs à reprendre au budget 2014 ;
- ◆ le Fonds de compensation de la TVA, estimé à 1,620 M€ au vu du volume d'équipement prévisionnel 2013 ;
- ◆ les financements du Grand Lyon et du Département relatifs au Projet Nature (0,094 M€) ;
- ◆ le produit de la taxe d'aménagement, prévu pour un montant de 0,020 M€ ;
- ◆ une subvention du Département pour l'acquisition d'instruments de musique par le Conservatoire de musique et de danse (0,002 M€) ;

A noter que les subventions suivantes ont été engagées au budget 2012 ou 2013 et feront l'objet d'un report sur le budget 2014 pour les soldes restant à percevoir (0,409 M€) : subventions du Grand Lyon pour la création des jardins familiaux, de la CAF pour le pôle social du Méridien, du CNC et de la région pour la construction du nouveau cinéma, de la Fédération française de football pour la pelouse synthétique du stade du plan du Loup.

A ces recettes réelles s'ajoutent les recettes d'ordre, principalement constituées par :

- ◆ les dotations aux amortissements et reprises sur avances pour un montant de 1,032 M€ contre 0,947 M€ en 2013.
- ◆ le virement de la section de fonctionnement pour un montant de 1,583 M€, contre 1,836 M€ en 2013.

La commission institutions et la commission administrative ayant examiné ce rapport, il est proposé au conseil municipal d'approuver le budget primitif 2014 (budget principal).

Appelé à se prononcer,
le conseil municipal, à la majorité (4 abstentions),
APPROUVE le Budget Primitif 2014 qui s'équilibre en dépenses et recettes à 21 414 996,96 € en section de fonctionnement et 11 787 311,36 € en section d'investissement.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme,
Le Maire,

Michel CHAPAS